

Lycée des Métiers du bâtiment
Jean de Berry
85 avenue François Mitterrand
18000 BOURGES



**CONCEPTION – REALISATION
HEBERGEMENT
MAINTENANCE
DU SITE INTERNET DU LYCEE JEAN DE BERRY**

Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

Sommaire

1. INTRODUCTION – OBJET DE LA COMMANDE.....	3
2. IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	3
2.1. Le Lycée	3
2.2. Publics visés.....	4
2.3. Site actuel.....	4
3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES.....	4
3.1. Objectifs	4
3.2. Prestations	4
3.2.1 Mission n°1 : l'élaboration du site : conception et réalisation.....	4
3.2.2 Mission n°2 : L'hébergement du site et sauvegarde	5
3.2.3 Mission n°3 : La maintenance du CMS et du site	5
4. MISSION N°1 : CONCEPTION ET REALISATION	5
4.1. Arborescence et contenus	5
4.1.1 Arborescence	5
4.1.2 Contenus.....	6
4.1.3 Menu principal - ergonomie	6
4.2. Graphisme et identité visuelle – Responsive Web Design.....	6
4.2.1 Page d'accueil	6
4.2.2 L'identité visuelle.....	6
4.2.3 Le logo.....	6
4.2.4 Format des pages.....	7
4.3. Outils et fonctionnalités.....	7
4.3.1 Audiovisuel	7
4.3.2 Fonctionnalité interactive.....	7
4.3.3 Fonctionnalité de partage sur les réseaux sociaux.....	7
4.3.4 Téléchargement de documents.....	7
4.4. Langues	7
4.5. Administration - Logiciel de gestion du site web (Content Management System)	8
4.6. Navigation adaptée	8
4.7. Autres mesures d'optimisation du site	8
4.8. Outils statistiques.....	8
4.9. Référencement	8
4.10. Formation	8



4.11. Contraintes sécuritaires et juridiques	9
5. MISSION N°2 : HEBERGEMENT – NOM DE DOMAINE - SAUVEGARDE.....	9
5.1. Hébergement	9
5.2. Nom de domaine.....	9
5.3. Sauvegarde.....	9
5.4. Mémoire justificatif.....	10
6. MISSION N°3 : MAINTENANCE	10
6.1. Maintenance corrective	10
6.2. Maintenance préventive	10
6.3. Maintenance évolutive	10
7. DEROULEMENT - CALENDRIER.....	10
8. CONTENU DE L’OFFRE.....	11
9. LISTE DES PIECES.....	11
9.1. Après la signature du marché	11
9.2. Après la mise en ligne du site	11
10. PENALITES.....	11
11. CONTACT.....	12

1. INTRODUCTION – OBJET DE LA COMMANDE

Le présent cahier des charges définit les attentes du lycée Jean de Berry concernant la conception, la réalisation, l'hébergement et la maintenance de son site internet.

Le lycée souhaitant améliorer ses supports de communication pour être en phase avec les attendus en matière de promotion des formations et de relation avec le monde socio-économique, la présente consultation vise à sélectionner un prestataire spécialisé afin de répondre aux besoins de l'établissement.

2. IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

2.1. Le Lycée

Le lycée Jean de Berry est un lycée professionnel des métiers du bâtiment. Localisé à Bourges, il dispense des formations sous statut scolaire et par la voie de l'apprentissage.

Trois niveaux de formations et différents dispositifs d'accompagnement dans la scolarité sont proposés.

- Classe de 3^{ème} prépa-métiers (pré-bac ou pré-CAP)
- Formations de niveau 3 (anciennement niveau V) :
 - CAP : Couvreur, Maçon, Peintre, Menuisier, Monteur en installations sanitaires, Maintenance des bâtiments de collectivité
- Formations de niveau 4 (anciennement niveau IV) :
 - Baccalauréat professionnel : Menuisier Agenceur, Installateur thermique, Assistant d'architecte et études de l'économie de la construction
 - Brevet professionnel : Menuisier, Peintre, Couvreur, Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire
- Accompagnement des élèves, groupe d'inclusion : Ulis pro, UPE2A, UEE

A ces formations s'ajoutent les dispositifs de formation continue en liaison avec les partenaires GRETA Berry et pôle emploi.

Environ 330 élèves et apprentis fréquentent le lycée, ils sont encadrés par environ 90 personnels (direction, administratif, enseignants, vie scolaire, agents de service, administratifs), un service d'hébergement et de restauration est proposé aux usagers.

Les équipes éducatives mènent régulièrement des projets permettant l'ouverture citoyenne, culturelle et européenne des élèves. Ainsi des séjours à l'étranger et des stages dans des pays anglophones sont régulièrement organisés.

La pluralité d'usagers renvoie également à la pluralité de la communication visée par l'objet de cette consultation, une lisibilité à l'international paraît indispensable au regard des actions de l'établissement. Restructuré par la région Centre Val de Loire en 2017, le lycée dispose d'équipements et de locaux permettant aux utilisateurs de travailler dans les meilleures conditions.



2.2. Publics visés

Le futur site internet du lycée des métiers du bâtiment Jean de Berry s'adressera aux cibles suivantes :

- Elèves et familles en recherche d'orientation,
- Elèves et familles de l'établissement,
- Personnels de l'établissement,
- Candidats au recrutement,
- Partenaires de l'établissement, associations, entreprises, institutions,
- Grand public.

2.3. Site actuel

En 2008, le lycée Jean de Berry avait entrepris la réalisation de son site internet sur un support SPIP EVA.

<http://lyc-jean-de-berry-bourges.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

L'architecture ne répond plus aux attentes actuelles.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

3.1. Objectifs

Ce nouveau site internet « vitrine » de l'établissement aura pour objectif :

- De faciliter l'accès aux informations concernant l'offre de formation proposée dans le lycée,
- D'assurer la promotion des filières de l'établissement,
- De valoriser les projets et actions menés dans l'établissement.

Il sera facile de maniement, tant du point de vue de l'utilisateur que du contributeur, sobre et clair dans ses contenus.

Certaines informations auront vocation à être permanentes, tandis que d'autres (projets, actions...) seront actualisées plus régulièrement.

Les utilisateurs pourront être réorientés sur des sites partenaires ainsi que sur les réseaux sociaux.

3.2. Prestations

Le présent cahier des charges définit les attentes du lycée pour la mise en œuvre de ce nouveau site :

3.2.1 Mission n°1 : l'élaboration du site : conception et réalisation

Cette mission comprend :

- Le développement et la programmation du site et des outils intégrés au site,
- La conception graphique et technique en liaison avec le lycée,
- L'accompagnement sur les aspects sécuritaires et juridiques liés à la publication du site,
- La formation au site et à son CMS des personnes de l'établissement qui seront amenées à effectuer les modifications,
- La maintenance corrective due après la mise en ligne du site pour corriger ou réparer les anomalies constatées.

Voir le détail de la mission 1 en partie : cf. §4

3.2.2 Mission n°2 : L'hébergement du site et sauvegarde

Cette mission comprend : cf. §5

3.2.3 Mission n°3 : La maintenance du CMS et du site

Cette mission comprend : cf. §6

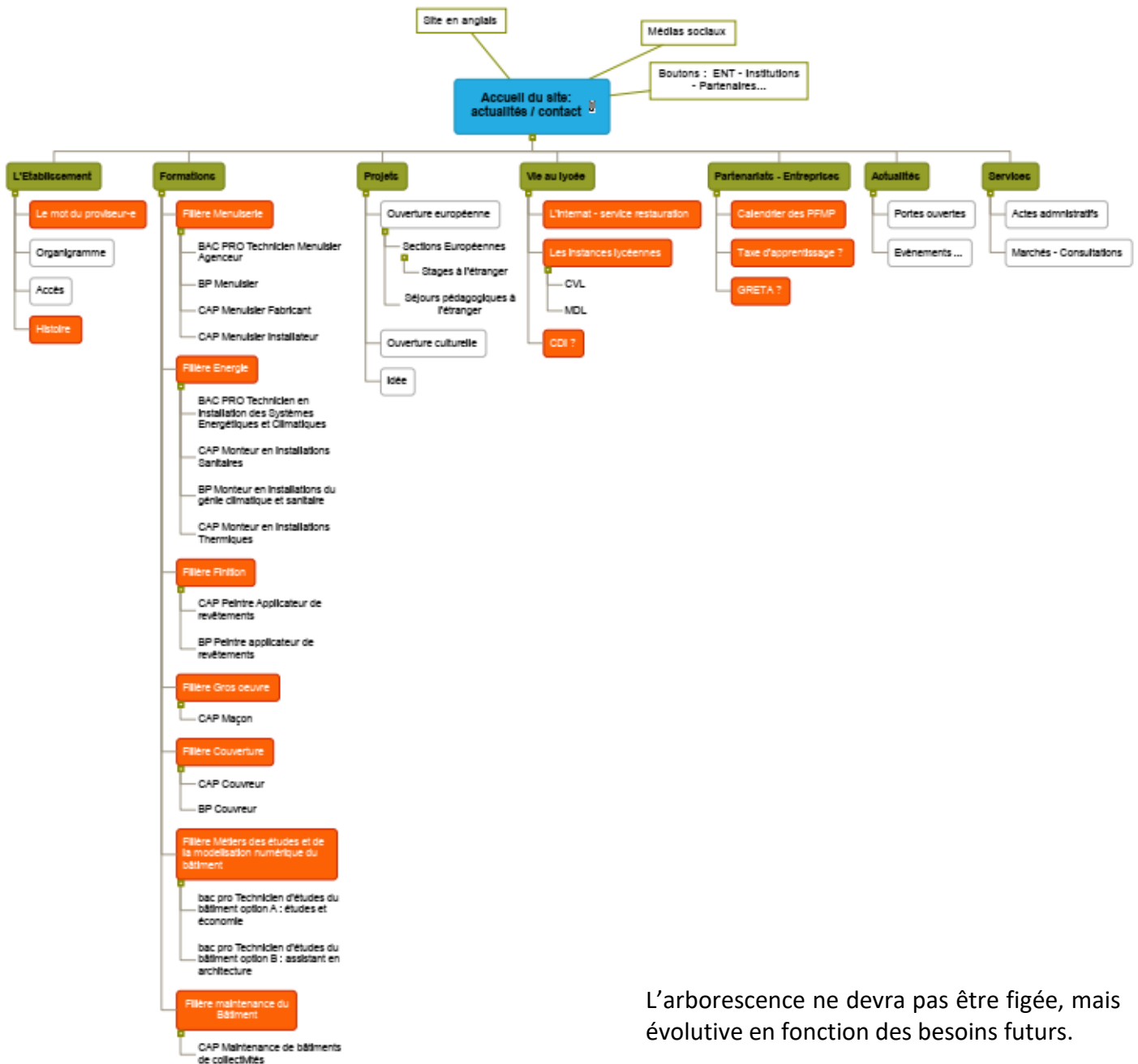
4. MISSION N°1 : CONCEPTION ET REALISATION

4.1. Arborescence et contenus

4.1.1 Arborescence

Il est attendu du prestataire retenu des préconisations sur l'arborescence proposée et la déclinaison de celle-ci.

Réflexions à ce stade de la consultation, d'autres catégories ne sont pas exclues.



L'arborescence ne devra pas être figée, mais évolutive en fonction des besoins futurs.

4.1.2 Contenus

Dès la signature du marché, le lycée fournira les éléments nécessaires.

Il est attendu du prestataire retenu un accompagnement dans la rédaction, et/ou la manière d'accéder aux contenus et ce en fonction de l'arborescence déployée.

Ces contenus devront également permettre d'optimiser le recensement (Cf. §référencement)

4.1.3 Menu principal - ergonomie

Le menu principal sera simplifié avec uniquement les pages principales. Certaines pages ne seront pas disponibles par le menu, mais accessibles uniquement par les liens dans les pages.

Présence du « fil d'ariane » : la zone de navigation est intégrée à chaque page, avec des repères visuels récurrents (possibilité pour l'internaute de toujours savoir où il en est et de revenir là où il le souhaite).

L'information recherchée devra être accessible en respectant le plus souvent la règle des « 3 clics ».

4.2. Graphisme et identité visuelle – Responsive Web Design

Le prestataire aura toute latitude en matière de recherche graphique. Il devra penser sa mission en lien avec l'établissement, afin de maintenir une cohérence graphique. Ce lien pourra nécessiter un ou plusieurs temps d'échanges.

4.2.1 Page d'accueil

Le prestataire fournira 2 maquettes différentes de la page d'accueil du site. Celle-ci devra néanmoins respecter les règles suivantes :

- Être claire et sobre,
- Comporter un ruban d'images (maximum 5) défilant renvoyant à des contenus du site,
- Comporter un menu à développer ou non,
- Être sans ascenseur,
- Comporter le logo,
- Comporter les coordonnées de l'établissement en bas de page,

4.2.2 L'identité visuelle

- Les couleurs
 - des textes seront communiquées ultérieurement,
 - des icônes ou des autres éléments visuels seront communiquées ultérieurement,
 - des trames de fond seront communiquées ultérieurement,
- La typographie sera communiquée ultérieurement,
- Les formes seront communiquées ultérieurement.

4.2.3 Le logo

- Il devra comporter une version icône d'application facilement reconnaissable
- Il devra être lisible sur l'ensemble des pages
- Il devra être lisible même à taille réduite.

4.2.4 Format des pages

Les pages du site doivent répondre aux contraintes suivantes :

- Les textes des pages doivent apparaître en tant que caractères et non en tant qu'images,
- La taille des pages (optimisée pour un affichage de 1024x768) doit s'adapter en temps réel en fonction de la largeur de la fenêtre de navigateur ouverte à l'instant de la consultation,
- Il conviendra d'optimiser le site pour une visualisation confortable et d'exclure la présence d'ascenseurs horizontaux,
- Utilisation de la technologie Responsive Web Design : les pages du site doivent se lire correctement sur tablette, smartphone... Les fonctionnalités seront ajustées en fonction des usages et de la taille des écrans.

4.3. Outils et fonctionnalités

Les fonctions suivantes devront être intégrées dans la programmation du site internet.

4.3.1 Audiovisuel

Le site devra comporter des séquences vidéo et/ou sonores au format numérique. Le cas échéant, le prestataire devra prévoir et coordonner toutes les actions nécessaires (technique, compression ou hébergement) pour que ces séquences apparaissent en ligne de manière optimale.

4.3.2 Fonctionnalité interactive

Le site pourra comporter des images interactives. Le prestataire prendra en charge la réalisation de ces éléments.

Une visite virtuelle de l'établissement déjà réalisée pourrait également être intégrée

4.3.3 Fonctionnalité de partage sur les réseaux sociaux

Le visiteur aura la possibilité de partager les articles ou les pages du site sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter). De plus, l'actualité des contenus créés sur les réseaux sociaux devra apparaître en flux continu sur la page d'accueil du site.

4.3.4 Téléchargement de documents

Le site proposera des fichiers à télécharger. Ceux-ci devront être facilement implémentables par les éditeurs du site. Par ailleurs, le site devra offrir aux visiteurs la possibilité d'imprimer de la manière la plus lisible possible les pages du site (outil de conversion des pages en version .pdf, feuille de style d'impression, etc.).

4.4. Langues

Une partie ou version du site sera en anglais.

Le prestataire conseillera le lycée sur les possibilités.

Le lycée fournira les contenus traduits.

4.5. Administration - Logiciel de gestion du site web (Content Management System)

Dans le cadre de sa mission, le prestataire fournira un CMS qui permettra à des personnes non spécialisées d'assurer les mises à jour : ajouter de nouveaux projets, modifier le contenu existant (mise en forme, avec ou sans photo), effacer les éléments dépassés, insérer des fichiers à télécharger.

Il sera privilégié un outil libre, open source afin de pallier les risques d'obsolescence à certains langages de programmation.

Le prestataire conseillera et expliquera au lycée le choix du CMS.

Le site pourra être utilisé et administré sans inconvénient et dans son intégralité, sur des ordinateurs équipés de tout type de navigateur et, au maximum, de leurs différentes versions.

L'accès au CMS du site sera sécurisé et nécessitera une authentification.

L'espace administration comprendra un espace de gestion des membres (typologie à définir).

Aucun plugin additionnel ne devra être nécessaire au bon fonctionnement du site.

4.6. Navigation adaptée

Le prestataire pourra conseiller le Lycée Jean de Berry sur les modalités techniques relatives à une navigation adaptée aux publics en situation de handicap visuel.

4.7. Autres mesures d'optimisation du site

- Optimisation des temps de chargement des pages (1,5 seconde maximum),
- Optimisation de la qualité et des temps d'affichage sur mobile,
- Optimisation de la gestion des en-têtes http (200,301,302,404,410,500,503,504...).

4.8. Outils statistiques

Le prestataire fournira une solution en matière de statistiques de consultation détaillées, mises à jour quotidiennement et consultables en ligne à tout moment dans un espace réservé à l'administrateur.

Lesquelles pourraient permettre de suivre la fréquentation du site (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle), de chacune des pages, le nombre de téléchargements effectués, le temps moyen de consultation, etc.

4.9. Référencement

Dès la conception du site, le prestataire devra mettre en œuvre les moyens nécessaires afin que le site se trouve référencé et positionné au mieux sur les différents outils de recherche Internet.

Pour optimiser ce référencement naturel, le prestataire retenu accompagnera et conseillera le lycée Jean de Berry dans son travail sur l'arborescence et la rédaction des contenus afin que les mots clefs y soient judicieusement mis en valeur.

4.10. Formation

L'objectif de la formation est d'assurer une autonomie complète dans la mise à jour des données du site en direction d'un public non technique. Il sera également fourni une documentation utilisateur complète ainsi que les supports de formation.

4.11. Contraintes sécuritaires et juridiques

Le prestataire s'engage à ne pas divulguer d'informations à caractère confidentiel qui pourraient lui être transmises lors de l'exécution du marché.

Le prestataire expliquera les moyens mis en œuvre pour maximiser la sécurité du site internet et particulièrement la protection des répertoires, de l'espace d'administration et les mises à jour à effectuer.

Le prestataire a pour devoir d'informer le lycée Jean de Berry de toutes les obligations juridiques liées à la publication du site et aux types de contenus envisagés : dépôt légal, droits d'exploitation et de reproduction, protection des contenus, droit à l'image, droit d'auteur, autorisation pour les liens hypertextes, mentions légales...

A l'issue de la prestation, le site sera de plein droit la propriété du lycée Jean de Berry. Ce dernier acquerra alors les droits d'utilisation des développements du projet Web. Dans le cas de travaux impliquant sous quelque forme que ce soit une activité créatrice au sens de la législation sur la propriété artistique, le lycée Jean de Berry obtiendra les droits d'utilisation et d'exploitation découlant de cette création, et notamment le droit de reproduction tant pour ses supports de communication papier que pour l'Internet.

5. MISSION N°2 : HEBERGEMENT – NOM DE DOMAINE - SAUVEGARDE

5.1. Hébergement

Le lycée Jean de Berry ne disposant pas de serveur d'hébergement propre, le prestataire hébergera ou fera héberger le site et son CMS de sorte qu'il fonctionne 24h/24, 7 jours/7 avec une disponibilité de 99% minimum.

Dans la solution proposée, le prestataire prendra les dispositions nécessaires pour assurer les niveaux de service attendus (disponibilité et continuité des services).

Il assurera également la gestion des espaces disques, des droits d'accès sur les différents serveurs, etc...

Il est demandé au prestataire d'assurer l'hébergement du site internet du lycée Jean de Berry (mentionné dans la mission 1) sur le territoire français.

5.2. Nom de domaine

Le nom de domaine sera obligatoirement déposé au nom et pour le compte de l'Etablissement Public Local d'Enseignement Jean de Berry auprès de l'AFNIC. L'extension en ".fr" sera privilégiée.

5.3. Sauvegarde

Le prestataire mettra en place une solution de sauvegarde pour garantir la pérennité des données. Celle-ci sera quotidienne.

Le titulaire s'engage à restaurer la mise en place du site en cas de hacking et à solutionner les failles qui auront permis l'intrusion dans le cadre du marché et ce pendant toute la durée de vie du site internet.

5.4. Mémoire justificatif

Il est demandé au prestataire de justifier dans un mémoire technique :

- Les coordonnées complètes de l'hébergeur
- Une fiche d'identité de l'hébergeur
- Les conditions d'hébergement (local, serveur, connexion, débit, sécurité ...)

6. MISSION N°3 : MAINTENANCE

6.1. Maintenance corrective

Le prestataire s'engage à gérer la maintenance nécessaire pour la réparation et la correction des anomalies ou non-conformités qui apparaissent sur le site jusqu'au 31 décembre 2020. Erreurs liées à des mauvais choix effectués lors de la conception du site Internet. Cette intervention devra être effectuée dans un délai de 24 heures à partir du moment où le prestataire a été prévenu.

Cette prestation sera intégrée à l'offre de prix liée à la mission 1.

6.2. Maintenance préventive

On entend par maintenance préventive la maintenance due au bon fonctionnement du site et à l'amélioration de la navigation par exemple. On attend du prestataire le maintien à jour de l'ensemble des interfaces, applicatifs et tout autre programmation utilisée dans le CMS

L'offre de prix fera apparaître un coût annuel pour réaliser cette prestation.

6.3. Maintenance évolutive

La maintenance évolutive concerne les évolutions du site souhaitées par Le lycée Jean de Berry et nécessitant l'intervention du prestataire. Elles peuvent être de type : création ou développement.

La création peut comprendre la conception de nouveaux éléments graphiques (travail et intégration des images sur le site)

Le développement peut comprendre la mise en place de nouvelles fonctionnalités (modification du code) sur le site internet ou l'évolution importante de fonctionnalités existantes.

L'offre de prix fera apparaître un coût horaire pour réaliser cette prestation.

7. DEROULEMENT - CALENDRIER

L'offre sera adressée au Lycée Jean de Berry au plus tard le vendredi 13 mars 2020. Offre qui sera assortie d'un mémoire technique.

Cette offre sera présentée par le prestataire devant la commission numérique en semaine entre le 30 mars et le 10 avril 2020.

Le site dans sa version test sera livré à l'Etablissement le mardi 02 juin 2020. La version finale du site sera quant à elle livrée le lundi 08 juin 2020.

8. CONTENU DE L'OFFRE

Les candidats adresseront à l'Etablissement un devis faisant apparaître clairement le détail de l'offre pour les 3 missions mentionnées dans ce cahier des charges.

Ils annexeront à l'offre les maquettes de page d'accueil, un mémoire technique ainsi que les coordonnées de l'hébergeur.

Le prestataire retenu devra effectuer une présentation de sa maquette devant la commission numérique ainsi que d'éventuels autres éléments.

9. LISTE DES PIÈCES

Liste des pièces à livrer par le prestataire :

9.1. Après la signature du marché

Le prestataire fournira les différents éléments mentionnés dans les missions 1 et 2.

Le prestataire fera connaître dans la semaine qui suit l'attribution du marché ses souhaits en matière de livraison d'architecture, de graphisme et de contenus pour respecter les délais mentionnés dans la partie 7-déroulement – calendrier.

9.2. Après la mise en ligne du site

- L'ensemble des fichiers sources,
- Le modèle de données utilisé pour l'ensemble des tables de la base de données,
- Les fichiers graphiques utilisés pour les maquettes ainsi que tous les autres éléments (boutons, icônes) ces fichiers seront fournis au format .psd
- La liste de tous les identifiants et mot de passe pour accéder aux différentes parties du site, pour accéder au serveur (code FTP) et pour accéder à la base de données.
- Le récépissé de déclaration à la CNIL

10. PENALITES

En cas de retard dans l'exécution des prestations mentionnées aux articles 5.1 – 6.1 – 6.2 et sauf cas stipulés dans l'article qui suit, une pénalité de 1% de la valeur annuelle H.T du contrat de maintenance préventive et par retard constaté pourra être réclamée par le client par LR/AR expédiée au plus tard dans les 7 jours de la constatation du manquement. Le cumul des pénalités applicables par an est plafonné à 5% de la valeur annuelle du contrat.

En tout état de cause, le Client devra apporter la preuve de la responsabilité du prestataire. Toute autre indemnité est exclue, notamment pour perte d'activité, perte d'exploitation, dommages à des tiers.

La responsabilité du prestataire qui n'agit ni comme entrepreneur de transport, ni comme gardien de la chose, sera exclue en cas d'interruptions et/ou d'accidents résultant d'évènements tels que : la gelée, la chaleur excessive, l'humidité, l'inondation, la foudre, l'incendie.



11. CONTACT

Ce projet doit être réalisé entre le prestataire d'une part, l'administration du lycée et les référents numériques d'autre part. Des réunions de coordination seront à prévoir pour le bon déroulement du marché.

Provisure : Madame Marie-Hélène SIMON

Provisur adjoint : Monsieur Jérôme RIFFAULT

Adjoint-gestionnaire : Madame Stéphanie ROUSSEAU

Référents numériques : Messieurs Davy BOSQUET, Alexis HAJDUKIEWICZ, Stéphane WOLLENSACK

Coordonnées de l'établissement :

Lycée des Métiers du bâtiment

Jean de Berry

85 avenue François Mitterrand

18000 BOURGES

Tel : 02.48.48.18.50